

A.R. PREFECTURE

017-211771933-20140930-20140909-DE
Reçu le 06/10/2014

(Charente-Maritime)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°14/119

Nombre de conseillers :

. En exercice	18
. Présents	17
. Votants	19
. Pouvoirs	2

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – DIAGNOSTIC DES ZONES HUMIDES – DESIGNATION DU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, le trente septembre deux mille quatorze à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire.

Date de convocation : 26 septembre 2014

Date d'affichage : 26 septembre 2014

Présents : MM et MMES Vincent COPPOLANI, Gaëlle THOUVENIN, Eric VILLETTE, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Jean-Claude MATHE, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Josiane LACELLERIE-MOINARD, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-François DUPONT, Sébastien GALLET, Claire GUENVER, Véronique BAUDRY, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI.

Absents excusés ayant donné procuration : MM et MMES Christine BRUNET à Sébastien GALLET, Sylvain BIRONNEAU à Véronique BAUDRY.

Monsieur Jean-François DUPONT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20h40.

PRÉAMBULE : APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Constatant qu'aucune remarque ne lui a été adressée dans les délais prévus, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les procès-verbaux des réunions des 20 Juin 2014 et 5 septembre 2014.

Ceux-ci sont adoptés **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

Marais, tourbières, prairies humides, ... entre terre et eau, les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues.

Menacé par les activités humaines et les changements globaux, ce patrimoine naturel fait l'objet d'une attention toute particulière. Sa préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'inventaire des zones humides nécessaire pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté d'agglomération de la Rochelle et de Gestion des Eaux Sèvre niortaise Marais poitevin (mesure 4G) réalisé par un bureau d'études spécialisé, les communes d'Angoulins, Aytré et La Jarne doivent mettre en place un groupe d'acteurs locaux chargé d'accompagner la démarche.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDALR) assure la maîtrise d'ouvrage, le pilotage et la coordination des études. Elle est l'interlocuteur privilégiée des communes et assure les relais avec les partenaires et tout particulièrement les porteurs de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), à savoir l'Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) et l'Etablissement Public Territorial de Bassin du fleuve Charente (EPTB Charente).

Le financement des études est assuré par la CDALR avec subventions des agences de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne.

La méthodologie retenue est celle définie dans le cadre du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin porté par l'IIBSN et validé en Commission Locale de l'Eau (CLE). Elle est reprise sur l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération de La Rochelle.

Chaque commune s'engage à assurer le bon déroulement de l'étude selon les modalités d'inventaires des zones humides définies dans le cadre du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin et durant les différentes étapes de la démarche.

A.R. PREFECTURE

017-211701933-20140930-20140909-DE

Regu le 09/10/2014

Il est particulièrement recommandé de s'engager à assurer une bonne communication et information tout au long de l'étude (bulletin communal, articles de presse, page internet du site de la collectivité, brève distribuée dans les boîtes aux lettres...) et à mettre en place le groupe d'acteurs locaux, commun aux trois communes, chargé d'accompagner la démarche, réalisé par un bureau d'études spécialisé,

La composition du groupe de travail appelé « groupe d'acteurs locaux » définie selon les modalités d'inventaires est la suivante :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un représentant ...
 - d'une association de chasse,
 - d'une association de pêche,
 - d'une association de protection de la nature,
 - d'une association de randonneurs,
 - de la propriété foncière.

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux zones humides et aux cours d'eau (à titre d'exemple, un représentant de la Commission locale de l'eau (CLE) ou de la cellule animation de la CLE, un représentant de l'ONEMA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES :**

DESIGNE comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'Inventaire des zones humides :

- M. Gérard CEZARD, élu référent par délégation du Maire de la commune d'Angoulins,
- M. Jean-Pierre CARDIN, élu de la commune d'Angoulins,
- M. Norbert BRIAND, élu référent par délégation du Maire de la commune d'Aytré,
- Mme Martine VILLENAVE, élue de la commune d'Aytré,
- M. Vincent COPPOLANI, Maire de la commune de La Jarne,
- M. Jean-Louis TERRADE, élu de la commune de La Jarne,
- M. Jean-Pierre CARDIN et Mme Martine VILLENAVE, en tant que représentants du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique d'Aytré, La Jarne, Angoulins,
- M. Thierry JUCHEREAU, M. Jean-Pierre TUFFET, M. Jean-Claude SCHEID, M. Sylvain BIRONNEAU, M. Olivier PLANCHOT, M. Jean-Luc RAVARD, agriculteurs sur une ou plusieurs communes,
- Mme Chantal GUERIN représentée par Mr Hubert PUILLE (ACCA Angoulins, suppléant : M. BAUDINET) et M. Antoine GIRAUD (ACCA La Jarne), représentants des associations de chasse,
- M. Florent MAUFRAS, représentants des associations de pêche,
- M. Michel PETIT (Nature Environnement 17), représentant d'une association de protection de l'environnement,
- M. Louis HARVOIRE (association « Les furets », suppléant M. Jean-Pierre MONTENDOT), représentants d'associations de randonnée pédestre,
- M. Sylvain BIRONNEAU, M. Jean-Claude SCHEID et M. Guy DE MONTBRON, propriétaires fonciers,
- M. Patrice COUVROT (suppléant : M. François PIGEONNIER), représentant du syndicat ostréicole d'Angoulins-Aytré,
- M. Christian GRIMPRET, représentant de la CLE,
- M. Pierre-Jean ALEM, représentant du Service Départemental de l'ONEMA 17.

NB : En l'absence de syndicat de rivière sur le secteur concerné, aucun acteur n'est désigné.

Fait et délibéré en Mairie le 30 septembre 2014

Au registre sont les signatures

Le Maire,



Vincent COPPOLANI